

Datum: 13.10.2016



STV FST

Schweizer Tourismus-Verband  
Fédération suisse du tourisme  
Federazione svizzera del turismo  
Federaziun svizra dal turissem

GastroJournal  
8046 Zürich  
044/ 377 53 05  
www.gastrojournal.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Fachpresse  
Auflage: 20'736  
Erscheinungsweise: 50x jährlich

Themen-Nr.: 274.020  
Abo-Nr.: 1096597  
Seite: 11  
Fläche: 8'566 mm<sup>2</sup>

## Encaisser directement



Les portails de réservation en ligne tels qu'**Airbnb** ont connu une forte progression ces dernières années. C'est dans ce contexte que **Dominique de Buman**, président de la Fédération suisse du tourisme, a déposé, avec d'autres parlementaires, la motion «Economie collaborative. Réduire la bureaucratie par un mode d'imputation national simplifié des taxes de séjour qui n'ont pu être perçues jusqu'à présent.» A l'avenir, le Conseil fédéral devrait permettre aux portails de réservation en ligne d'encaisser les taxes de séjour directement lors des réservations et d'effectuer ensuite les décomptes via une structure centralisée. La formule serait loin d'être inutile dans le domaine de la parahôtellerie, car les experts estiment qu'environ 30 à 50% des hébergeurs ne s'acquittent que partiellement, voire pas du tout de la **taxe de séjour**, du fait qu'ils ne connaissent pas ou contournent les bases légales.